COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON (CC MMG)

PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI VALANT SCOT/ PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH – LE NOBLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des modalités de l'arrêté n° 2026-004, de M. le Président de la CDC MMG, en date du 09 octobre 2026, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, pour **une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 02 novembre 2026 à 8h30 au vendredi 04 décembre 2026 à 17h00,** heure légale France Métropolitaine, aux fins de soumettre au public les dispositions du projet de déclaration de projet précité.

L'enquête publique se déroulera au service administratif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à Villefranche de Lonchat - 58 Route des Étangs, **siège de l'enquête**.

L'objectif unique de cette enquête sur la déclaration de projet porte sur les points suivants :

- ✓ La création d'un secteur de zone N (Naturelle) : le secteur « Npv » (pour photovoltaïque) dans le règlement ;
- ✓ La délimitation, au plan de zonage, d'une zone Npv de 5,26 ha à Saint-Antoine-de-Breuilh.

M. **Alain LESPINASSE**, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Bordeaux, et M. **Jean-Marc DIVINA**, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au service administratif de la CDC MMG à Villefranche de Lonchat (58 Route des Étangs), **siège de l'enquête publique**, du lundi 02 novembre 2026 à 8h30 au vendredi 4 décembre 2026 à 17h00.
Ainsi, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête dédié.

Les pièces du dossier de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLUi valant SCoT de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront également déposés à la Mairie de St Antoine de Breuilh au 63 rue du Périgord, **commune accueillant le Projet Photovoltaïque**, du lundi 02 novembre 2026 à 9h15 au vendredi 04 décembre 2026 à 16h30.
Ainsi, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit du lundi au vendredi de 9H15 à 12H15 et de 13H30 à 16H45 et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête dédié.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Un accès gratuit au dossier d'enquête sera ouvert au public sur un poste informatique situé au siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux cités ci-avant ;
- Le dossier soumis à enquête pourra également être consulté sur le site internet de la CC MMG https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr

Le projet de déclaration Photovoltaïque de St Antoine de Breuilh – Le Noble emportant mise en compatibilité du PLUi valant Scot de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson incluant une évaluation environnementale a été soumis à la Mission Régionale d'autorité Environnementale de la région Nouvelle Aquitaine qui a rendu son avis n° NA 2026-018276/A PP en date du 10 Juillet 2026. Cet avis figurera dans le dossier d'enquête publique.
Le projet de déclaration Photovoltaïque de St Antoine de Breuilh – Le Noble emportant mise en compatibilité du PLUi valant Scot de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint le 30 juin 2026, le procès-verbal de synthèse figurera dans le dossier d'enquête publique.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Dominique IBERTO, Vice-présidente en charge de l'Aménagement de l'espace & Urbanisme au 06.81.08.65.05 ou par mail : dopointet@gmail.com

Toujours pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête papier, dans les conditions décrites ci-avant ;
- soit lors des permanences, tenues par le commissaire enquêteur, définies ci après.
- soit en les adressant par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, domicilié à la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, 58 Route des Étangs - 24610 Villefranche de Lonchat.
- soit par courriel à l'adresse électronique secretariat@cdcmmg.fr

Ces correspondances devront être faites durant la durée légale de l'enquête publique, soit du lundi 02 novembre 2026 à 8h30 au vendredi 04 décembre 2026 à 17h00, heure légale France Métropolitaine.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, au service administratif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, 58 Route des Étangs - 24610 Villefranche de Lonchat, pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours, et horaires suivants :

- **Le lundi 02 novembre 2026 de 8H30 à 11H30**
- **Le vendredi 20 novembre 2026 de 8H30 à 11H30**
- **Le vendredi 04 décembre 2026 de 14H à 17H00**

Le commissaire enquêteur se tiendra également à disposition du public, à la Mairie de Saint-Antoine-de-Breuilh dans la salle du conseil, 63 Avenue du Périgord - 24230 Saint-Antoine-de-Breuilh, pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours, et horaires suivants :

- **Le mardi 10 novembre 2026 de 13H30 à 16H30**
- **Le mercredi 25 novembre 2026 de 13h30 à 16h30**

À l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi valeur SCoT pour le projet photovoltaïque de St Antoine de Breuilh – Le Noble pourra éventuellement être modifié afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées joints à l'enquête publique, des observations ou propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. La déclaration de projet sera ensuite soumise à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au service administratif de la CDC MMG à Villefranche de Lonchat (58 Route des Étangs), et publié sur le site internet https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Villefranche de Lonchat le 09 Octobre 2026
Le Président Thierry Boidé